



Photo: ONU

FUSAN

La ville de Fusan (Corée), vue du quartier général de la Commission des Nations Unies pour la Corée. A l'arrière-plan, le port.

Corée, comme n'importe où ailleurs dans notre collectivité mondiale, signifie . . . qu'il faut continuer à tendre nos efforts vers le bien-être de l'humanité. Comme le secrétaire d'Etat, M. Acheson, l'a indiqué, la Corée est le pays où inaugurer une politique qui fera époque . . . L'établissement d'une nation libre et indépendante en Corée demandera des Nations Unies qu'elles élaborent un programme destiné à hâter la reconstruction économique de ce pays et qu'elles restaurent ses institutions dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité sociale . . . En Corée, nous venons d'apprendre comment agir collectivement dans un but de sécurité. Apprenons maintenant à diriger une action commune tendant à l'établissement du bien-être . . . Faisons des Nations Unies l'agent d'un renouveau mondial. »

Ainsi, comme le souligna M. Austin, les recommandations ayant trait à la reconstruction économique de la Corée formaient partie intégrante de la résolution présentée à la Commission politique. En affirmant que le rétablissement économique était indispensable à l'établissement d'une démocratie politique viable, M. Austin voulait donner la garantie que la victoire militaire, si chèrement acquise, ne se désagrègera pas dans une paix fondée sur l'indigence.

Tous les rapports en provenance de Corée indiquent que les destructions qui ont frappé l'économie du pays sont considérables et qu'une grande partie de la population est affamée, sans abri et menacée de destruction par les maladies. Aussi la résolution des huit Puissances invite-t-elle le Conseil économique et social à présenter à l'Assemblée générale des plans d'aide à la population coréenne et de réparation des dégâts causés par la guerre. Le Conseil économique et social a été convoqué en session extraordinaire pour le 12 octobre 1950, à Lake-Success.

Nous avons mis, jusqu'ici, l'accent sur les propositions à longue portée que contenait la résolution commune. Cependant l'alinéa a) de cette résolution, portant « que toute mesure appropriée devra être prise afin d'assurer un état de choses stable dans